

**Début de la séance: 9.00 heures**

Présents:

**C S V**

WOLTER Michel, bourgmestre  
PIRROTTE Frank, échevin  
STURM Richard, échevin  
SCHOLLER Guy, conseiller  
BRUCH Jean-Marie, conseiller, excusé  
(procuration STURM Richard)  
HAMES Joseph, conseiller  
SCHMIT Danielle, conseillère

**L S A P**

CRUCHTEN Yves, conseiller  
RUCKERT Arsène, conseiller  
DUPREL Mireille, conseillère  
THIRY-DE BERNARDI Monique, conseillère  
CIUCA Patrick, conseiller

**DÉI GRÉNG**

SIEBENALER-THILL Josée-Anne,  
échevine  
KIHN Anne, conseillère

**D P**

FUNCK Nico, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

**Séance publique**

- 1. Communications du collège échevinal**
- 2. Administration générale**
  - 2.1. Vote sur les nouveaux statuts du syndicat ProSud
  - 2.2. Autorisation d'ester en justice en matière de déguerpissement – 16, rue de la Libération, L-4797 Linger

**Mairie :**  
24, rue de l'Eau  
L - 4920 Bascharage

**Adresse postale :**  
B.P. 50  
L - 4901 Bascharage

- 2.3. Convention avec l'association sans but lucratif « VALORLUX », en relation avec les systèmes de collectes sélectives d'emballages (gestion centralisée et soutien financier)

### **3. Aménagement communal et environnement**

- 3.1. Convention en vue de la réalisation du plan d'aménagement particulier « Am Leem » à Bascharage

### **4. Finances communales**

- 4.1. Crédit spécial de 6.000€ sous 3/850/618880/99001 - Garantie d'une température minimale à l'église de Bascharage (convention approuvée le 18 septembre 2019)
- 4.2. Suspension du paiement du loyer de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2021 pour les trois cafés de la Commune
- 4.3. Impôt commercial – Fixation du taux d'imposition pour l'exercice 2022
- 4.4. Impôt foncier – Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2022

### **5. Enseignement**

- 5.1. Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2020/2021 de la commune de Käerjeng

### **6. Patrimoine communal**

- 6.1. Acte notarié – vente terrain à Bascharage – rue de Hautcharage no : 555/8356
- 6.2. Acte notarié – vente terrain à Bascharage – rue de Hautcharage no : 555/8357

### **7. Règlements de la circulation**

- 7.1. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège de bourgmestre et échevins – Confirmation

### **8. Questions et réponses**

### **Séance à huis clos**

### **9. Enseignement fondamental**

- 9.1. Proposition de réaffectation au poste à tâche complète vacant au cycle 1 à partir de l'année scolaire 2021/2022
- 9.2. Proposition de réaffectation à un premier poste de remplaçant permanent à tâche partielle (50%) vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2021/2022



- 9.3. Proposition de réaffectation à un deuxième poste de remplaçant permanent à tâche partielle (50%) vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2021/2022

## Séance publique

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Pour la séance de ce jour, le conseiller Jean-Marie Bruch est excusé. Il a donné procuration à l'échevin Richard Sturm.

Je voudrais demander au conseil communal l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour. Le 28 mai, le collège échevinal a signé une convention avec « Valorlux », qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet et élargira l'offre pour l'élimination de déchets grâce aux sacs bleus. Afin de permettre l'entrée en vigueur à la date fixée, il nous faut l'accord du conseil communal.

### **1. Communications du collège échevinal**

#### **1.1. Budget**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : La pandémie et la crise y associée ont retardé les délais de livraison dans une grande partie de l'économie. C'est le cas pour les livraisons de bois et pour le secteur de la voirie. Par conséquent, nous ne serons pas en mesure de réaliser certains projets dans les délais prévus. Nous sommes également confrontés à une véritable explosion des prix.

La buvette avec auvent au-dessus des terrains de pétanque du parc « Um Paesch » était prévue pour cette année. L'entreprise chargée des travaux nous a informés par écrit le 14 mai que certains éléments en contreplaqué ne pourront pas être livrés avant août 2021, et la structure de support de la toiture pas avant avril 2022. Le fournisseur a justifié ce retard par le fait que le bois n'est actuellement plus disponible sur le marché européen. Dans le projet de voirie dans les rues « Thiry », « Mouschand » et « Roth », les bordures attendues font actuellement défaut, nous ne pourrons également pas finaliser ce projet à temps. Nous rencontrerons ce problème encore dans les prochains mois.

Mais ce n'est pas tout. Nous risquons de devoir faire face à des augmentations de prix massives dans nos grands projets, que ce soit dans le domaine du génie civil comme celui de la construction de bâtiments. Ceci n'était évidemment pas prévisible lors de la planification budgétaire. Les trois plus grands projets que nous avons prévus pour les

années à venir, à savoir la nouvelle école préscolaire avec maison relais à Bascharage, le hall polyvalent à Clemency et le réaménagement du « boulevard Kennedy », devaient coûter au total environ 40 millions d'euros. Comme ces projets n'en sont qu'à leurs débuts, il est à craindre que les estimations de coûts ne soient massivement dépassées. Nous ne pouvons renoncer à aucun de ces projets, car deux sont déjà en cours de réalisation et nous attendons les travaux de réaménagement du « boulevard Kennedy » depuis 2017. De plus, d'autres projets importants sont rattachés à ce dernier, comme le parking de la Gare et l'abaissement de la rue vers Sanem.

## 1.2. Pétition

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Une pétition signée par 148 résidents de la « Cité Kauligwies » et de la « Cité Bommelscheuer » a été déposée auprès de la Commune. Les pétitionnaires demandent à ce que nous renoncions à la connexion temporaire entre le « boulevard Kennedy » et « l'avenue de Luxembourg », qui traverse les deux zones résidentielles. Le collège échevinal a adressé à tous les résidents concernés une lettre de réponse pour leur expliquer l'argumentation de la Commune. Le document est à la disposition du conseil communal.

## 2. **Administration générale**

### 2.1. Vote sur les nouveaux statuts du syndicat ProSud

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Le 22 octobre 2020, les responsables du syndicat ProSud nous ont fait part de la modification des statuts prévue. Après une analyse détaillée, le collège échevinal a constaté que le montant maximum de la participation financière des communes membres serait supprimé. Les statuts prévoient actuellement une quote-part comprise entre 1 € et 5 € par habitant. Les nouveaux statuts ne prévoiraient plus de maximum, ce que le collège échevinal ne peut pas approuver. Il faut savoir que le ProSud

n'a pas de domaine de responsabilité clairement défini et peut donc se donner tout un panel de missions. De plus, une minorité de la Commune peut imposer des activités à une majorité.

Le 7 décembre 2020, nous avons communiqué nos inquiétudes au syndicat et avons demandé des explications supplémentaires. Le 3 février 2021, nous avons reçu une réponse avec trois arguments principaux : d'une part, la participation était depuis longtemps de 2 € par habitant, maintenant elle est à 3 €, d'autre part, il y aurait désormais également le volet UNESCO, ce qui entraîne certains coûts et nécessite plus de personnel. Enfin, le syndicat doit pouvoir travailler avec une certaine autonomie.

Nous avons ensuite eu une conversation avec le président du syndicat, mais sans plus d'informations. Le 22 février, nous avons exigé par écrit que la participation maximale reste ancrée dans les statuts et avons précisé que le programme de biosphère de l'UNESCO ne peut pas être ajouté aux missions du syndicat sans respecter une procédure. Il faut d'abord définir les objectifs du label et clarifier les modalités de financement. Nous sommes d'avis que le programme biosphère devrait être suivi par ProSud, mais que le financement du label UNESCO doit se faire séparément afin de préserver l'autonomie des communes.

Le 11 mai, ProSud nous a informés que nous devons voter sur la modification des statuts. Je voudrais préciser que les dix autres communes membres ont approuvé les nouveaux statuts, mais nous pensons qu'au vu de notre raisonnement, il ne soit pas possible d'en faire de même. Nous sommes prêts à discuter de l'augmentation de la participation financière, mais nous ne pouvons pas donner à un syndicat le champ libre sur les finances de notre Commune. Chaque commune doit avoir la possibilité de décider des montants mis à disposition pour ce projet. Par conséquent, le collège échevinal propose au conseil communal de ne pas approuver la modification proposée des statuts.

**Conseiller Joseph HAMES (CSV) :** Lors de la dernière séance du comité ProSud il a été décidé de mettre en suspens la modification des statuts et de les laisser à la nouvelle équipe, qui prendra la relève après les prochaines élections communales. De plus, le recensement de cette année devrait permettre de sécuriser financièrement les deux prochaines années, puisque la population dans toutes les communes est plus élevée qu'au dernier recensement, sur lequel repose le financement. Ce problème n'est donc plus à l'ordre du jour.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Nous ne partageons pas les inquiétudes du collège échevinal. Après tout, ProSud ne serait pas le seul syndicat dont nous sommes membres et qui ne permettrait pas une participation maximale au financement. Je ne vois pas non plus de grand danger d'excès. Les dix autres conseils communaux ont déjà tous donné leur accord, à ma connaissance, à l'unanimité. Il ne reste que la commune de Käerjeng, et si nous refusons l'approbation, toute la procédure recommencera.

Le conseiller Hames vient de nous présenter le compte rendu de la dernière séance. Il serait également intéressant de savoir ce qui a été discuté lors des séances précédentes, car selon les rapports que nous avons lus la modification des statuts a été approuvée à l'unanimité par le comité. Par conséquent, Monsieur Hames, en tant que représentant de notre Commune, a donné son approbation. Le collège échevinal ne semble pas partager l'avis de Monsieur Hames. Nous allons approuver les nouveaux statuts parce que nous n'y voyons pas de danger, même si nous comprenons les préoccupations. Il faudrait se réjouir que le ProSud souhaite élargir son domaine de compétence et renforcer la coopération entre les communes du Sud.

**Conseillère Anne KIHN (déi gréng) :** Nous pensons que le syndicat ProSud joue un rôle important dans le développement de la région sud. Le fait que la région « Minett » ait reçu le label biosphère de l'UNESCO apporte une dynamique intéressante à la région. Lors de la réunion sur la participation citoyenne ici à Käerjeng, il y avait de nombreux participants enthousiastes et quelques projets intéressants ont été élaborés en peu de temps. Cela montre qu'il y a un certain intérêt dans la population. Notre parti soutient ce projet. Il serait intéressant de voir ce que sont devenues les idées respectives et si la mise en œuvre d'idées individuelles est envisagée. Dès lors, il nous semble important de savoir combien coûtera la mise en œuvre de tels projets dans les prochaines années et comment ils seront financés.

Cependant, le budget ProSud n'est pas très clair et une clarification s'impose. On se demande pourquoi ce budget n'a pas été discuté plus tôt. Le déséquilibre budgétaire semble exister depuis 2018. À ce moment-là, on aurait déjà pu réagir et discuter d'une augmentation de la participation communale sans avoir à modifier les statuts. Il nous semble prématuré de supprimer des statuts la participation communale maximale. Dans une première phase, ce

maximum pourrait être ajusté à la hausse. Dans ce cas, cependant, il faudrait un budget concret pour les prochaines années.

Nous partageons donc les préoccupations du collège échevinal.

*Approbation par 10 voix pour (CSV, déi gréng, DP) et 5 voix contre (LSAP).*

2.2. Autorisation d'ester en justice en matière de déguerpissement – 16, rue de la Libération, L-4797 Linger

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Il y a des problèmes avec le contrat de bail d'un logement social depuis un certain temps.

**Échevin Richard STURM (CSV)** : Le bail a été signé en 2009 lorsqu'une famille avec trois enfants scolarisés cherchait un appartement à louer. Maintenant, les enfants n'y vivent plus, de sorte que le parent restant après le divorce vit dans une maison de plus de 120 m<sup>2</sup>.

Le locataire ne respecte souvent pas les conditions ou seulement après un certain nombre de rappels. Finalement, nous avons menacé de résilier le bail, mais il n'y a pas eu de réponse non plus, donc le contrat a été résilié. À présent, nous demandons au conseil communal l'autorisation d'ester en justice afin que nous puissions offrir la maison à une famille vraiment nécessiteuse. Autant que je sache, l'Office social a une liste d'attente pour les logements sociaux.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP)** : Il y avait des arriérés de loyer, qui ont été payés entre-temps. Ne sommes-nous pas un peu trop sévères ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Personnellement, je suis d'avis qu'un tel cas devrait être traité à huis clos. C'est pourquoi nous renonçons à donner des détails. Je veux juste dire qu'un bail pour un logement social s'accompagne de certaines obligations que le locataire doit respecter. Cela comprend le paiement ponctuel du loyer, mais aussi, par

exemple, le fait de répondre aux courriers de la Commune. Nous avons une responsabilité envers les citoyens nécessiteux de notre Commune, surtout si l'on considère que d'autres familles avec enfants ont un besoin urgent de cette maison.

*Approbation par 9 voix pour (CSV, déi gréng) et 6 abstentions (LSAP, DP).*

2.3. Convention avec l'association sans but lucratif « VALORLUX », en relation avec les systèmes de collectes sélectives d'emballages (gestion centralisée et soutien financier)

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** La Commune avait déjà signé une convention avec « Valorlux » il y a plusieurs années concernant la collecte de bouteilles plastiques, Tetra Pak et boîtes de conserve dans les sacs bleus. Cette convention a expiré fin 2020. Un projet pilote dans un certain nombre de communes a montré qu'il est logique d'augmenter l'offre en matière de déchets. Cette extension de l'offre prendra effet dans tout le pays le 1<sup>er</sup> juillet. En conséquence, le collège échevinal a signé une convention modifiée, qui permet à nos concitoyens de jeter les emballages alimentaires, les pots de yaourt, les sacs en plastique et le papier aluminium en utilisant les sacs bleus, en plus des déchets habituels, à compter de la date mentionnée.

*Approbation unanime.*

**3. Aménagement communal et environnement**

3.1. Convention en vue de la réalisation du plan d'aménagement particulier « Am Leem » à Bascharage

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Notre architecte Carole Juttel est présente pour nous expliquer les détails de cette convention.

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale) :** La procédure du plan d'aménagement a démarré en 2018 et a été approuvé par le ministère en 2019. 20 maisons unifamiliales et quatre résidences de quatre logements chacune seront construites entre la « rue des Prés » et « l'avenue de Luxembourg ».

Huit appartements seront proposés à des prix abordables. Le présent accord d'exécution règle les détails de la construction de la voirie et les détails techniques. Les réseaux souterrains sont reliés par le chemin qui relie le quartier à « l'avenue de Luxembourg », de sorte que celui-ci sera ensuite également renouvelé. Le maître d'ouvrage participe aux frais d'assainissement de la « rue des Prés ».

*Approbation unanime.*

#### **4. Finances communales**

4.1. Crédit spécial de 6.000€ sous 3/850/618880/99001 - Garantie d'une température minimale à l'église de Bascharage (convention approuvée le 18 septembre 2019)

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Sur ce point, le collège échevinal avait déjà obtenu l'approbation du conseil communal pour pouvoir ester en justice. Selon une convention avec le Fonds des édifices religieux, la Commune s'était engagée à contribuer aux frais de chauffage de l'église de Bascharage, car elle en est la propriétaire, afin de garantir une température minimale de 12 degrés et d'éviter la détérioration du bâtiment et de l'orgue de l'église. Le ministère de l'Intérieur avait interprété cette contribution aux coûts fonctionnels d'illégales et avait supprimé le crédit de 3 000 € dans le budget pour 2020.

Le collège échevinal a estimé que cette décision purement idéologique constituait un abus de pouvoir et a donc entamé une procédure judiciaire. Le tribunal a statué en faveur d'une commune dans une affaire juridique comparable, de sorte qu'il y a une jurisprudence et le ministère de l'Intérieur a dû céder.

La ministre de l'Intérieur nous a informés par écrit qu'elle avait pris acte du jugement. Compte tenu du fait que l'exercice 2020 est clôturé, et que nous devons payer les frais de l'année passée avec le budget de cette année, le ministère de l'Intérieur nous a autorisés à inscrire les frais des deux années dans le budget 2021. En retour, nous retirerons notre action en justice, car elle est désormais inutile.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Il est juste de renoncer à l'action en justice. Lors des discussions concernant l'approbation pour ester en justice, nous avons fait valoir que le loyer annuel de 1 000 € est déjà si bas qu'une contribution communale jusqu'à 3 000 € aux frais de chauffage, nous paraissait insensée. Nous ne comprenons pas pourquoi nous devrions accorder au Fonds des édifices religieux en tant que locataires auprès de la Commune, une faveur que nous n'accordons pas aux autres locataires. Nous maintenons donc notre point de vue initial et votons contre ce crédit.

*Approbation par 10 voix pour (CSV, déi gréng, DP) et 5 voix contre (LSAP).*

4.2. Suspension du paiement du loyer de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2021 pour les trois cafés de la Commune

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Lors d'une des dernières séances du conseil communal, nous avons accordé la suspension du loyer pour les cafés de notre Commune jusqu'à la reprise des activités. L'opposition nous avait alors donné le feu vert. Les restaurants étant désormais autorisés à rouvrir, nous demandons au conseil communal d'approuver la suspension du loyer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2021.

*Approbation unanime.*

4.3. Impôt commercial – Fixation du taux d'imposition pour l'exercice 2022

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Le collège échevinal ne propose aucune modification du taux d'imposition, de sorte qu'il reste à 350%.

*Approbation unanime.*

#### 4.4. Impôt foncier – Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2022

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Le collège échevinal propose également de laisser les taux d'imposition au niveau de 2021 pour l'année 2022.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP)** : J'épargnerai au conseil communal les mêmes arguments que les années précédentes. Cependant, je tiens à vous rappeler que nous avons l'intention de traiter la question des terrains tombant sous les conditions du taux d'évaluation B6. Rien n'a été entrepris jusqu'à présent. Par conséquent, nous ne pouvons à nouveau pas donner notre approbation pour ce point.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Je pense savoir que notre architecte s'en est occupée et que nous pourrions en discuter prochainement.

*Approbation par 10 voix pour (CSV, déi gréng, DP) et 5 abstentions (LSAP).*

## 5. Enseignement

### 5.1. Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2020/2021 de la commune de Käerjeng

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : L'organisation scolaire provisoire nous sera présentée cette année par Madame Carmen Meysembourg, fonctionnaire au Service scolaire de la Commune.

**Madame Carmen MEYSEMBOURG (Service scolaire)** : Je vous présente l'organisation scolaire provisoire pour l'année scolaire 2021/2022 proposée par le collège échevinal et approuvée par la commission scolaire. Tout d'abord, je tiens à souligner que, comme les années précédentes, le document « SCOLARIA » n'est pas complet. Le plan d'accueil parascolaire et le plan de développement scolaire font également partie intégrante de cette organisation scolaire.

Le contingent fixé par le ministère de l'Éducation nationale est le suivant : le coefficient de notre Commune n'a pas changé, le nombre d'élèves a légèrement diminué, le nombre total d'heures scolaires est de 1 437. Réparties entre les deux écoles fondamentales de notre Commune, cela se traduit par 1 053 heures pour Bascharage et 384 heures pour Clemency.

À Bascharage, en moyenne 13,4 à 17,5 étudiants sont inscrits par classe. Au cycle C1, il y aura une classe de plus l'année prochaine que cette année. Il en est de même pour le cycle C2.1, alors qu'il y a une classe en moins au cycle C2.2.

La situation à Clemency est un peu plus complexe. Au cycle C2.1, il y aura une classe scolaire de 23 élèves. Les deux classes du cycle C3.1 compteront chacune 11 et 12 élèves.

En plus du contingent, il y a 23 heures de cours pour le projet intégratif « Solina ». Par ailleurs, nous avons obtenu un poste à Bascharage et un demi-poste à Clemency pour nous occuper d'enfants ayant des besoins spécifiques. Nous avons également obtenu un poste par école de « remplaçant permanent » et pour les cours d'appui. On a au total 183 heures d'enseignement sur les listes officielles du ministère de l'Éducation nationale.

Pour les postes qui figuraient déjà sur la première liste, il n'y a que des candidatures pour le poste à temps plein à Clemency. Aucune candidature n'a été déposée pour les deux postes à mi-temps, ces postes seront à nouveau annoncés sur la deuxième liste. Sur cette liste on retrouvera les postes pour le projet « Solina » ainsi que pour le cycle C2.1 à Clemency.

**Conseillère Mireille DUPREL (LSAP) :** J'ai étudié le document « SCOLARIA ». Le nombre d'élèves dans ce document est bien différent de celui qui vient de nous être présenté.

**Madame Carmen MEYSEMBOURG (Service scolaire) :** C'est parce que le ministère de l'Éducation nationale se base sur des chiffres qui ne sont plus à jour au moment du calcul.

**Monsieur Tom LEGIL (président du comité d'école de Bascharage) :** Le ministère s'est initialement basé sur le nombre d'élèves en janvier, qui n'est plus celui que nous utilisons pour établir l'organisation scolaire en avril. À la rentrée de septembre, ces chiffres sont encore différents. Le quota est calculé à partir du nombre d'élèves qui fréquentent l'école aujourd'hui. Cela entraîne déjà des différences, car nous savons qu'au cours de la prochaine année scolaire, davantage d'enfants entreront en première année préscolaire (cycle 1.1) que d'élèves qui achèveront la dernière année d'école fondamentale. Il nous manquerait environ 30 heures. Pour en tenir compte, le ministère recalculera le quota en juin.

**Conseillère Mireille DUPREL (LSAP) :** La classe C2.1 à Clemency sera-t-elle divisée dans les matières principales compte tenu du grand nombre d'élèves ?

**Madame Sandy WEILER (présidente du comité d'école de Clemency):** On aurait aimé diviser la classe, mais il nous manque tout simplement des heures de cours.

**Conseillère Anne KIHN (déi gréng) :** Merci pour la présentation claire. C'est certainement un défi chaque année pour faire fonctionner cette organisation scolaire. Existe-t-il des règles clairement définies concernant la division d'une classe ?

**Madame Carmen MEYSEMBOURG (Service scolaire) :** Le Ministère autorise les classes jusqu'à 24 élèves.

**Conseillère Anne KIHN (déi gréng) :** Les cycles C2.1 et C3.1 à Clemency ont le même nombre d'élèves. Selon quels critères a-t-on décidé de diviser une classe et pas l'autre ?

**Madame Sandy WEILER (Présidente du comité d'école de Clemency) :** Le nombre d'heures disponibles ne nous permet pas de diviser les deux classes. Nous avons donc dû faire un choix. Suite à l'information reçue par les responsables du projet « Solina », il s'est avéré qu'il est plus probable que les enfants dont ils s'occupent fréquenteront le cycle C3.1 que le cycle C2.1.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Si deux enfants sont ajoutés au cycle C2.1 avant la rentrée, faudra-t-il diviser la classe ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Si c'est le cas, ce sera encore plus compliqué pour le calcul. L'organisation est un vrai défi. Je ne comprends pas comment on peut se baser en premier lieu sur des chiffres dont on sait qu'ils ne sont plus d'actualité. Bien sûr, ça pourrait aussi jouer en notre faveur, mais de nombreuses jeunes familles se sont récemment installées dans notre Commune.

Lors de la fusion communale, nous avons décidé de garder deux écoles. Cependant, ça signifie que dans une très petite école comme Clemency, le nombre d'élèves permet parfois d'avoir deux petites classes dans un cycle, ou une plus grande.

Le ministère s'était prononcé en faveur des classes de cycle, ce qui signifie que les élèves des cycles C2.1 et C2.2 seraient répartis sur deux classes mixtes. Nous ne sommes pas convaincus de ce système, et les enseignants non plus. Cela étant dit, on n'y est jamais préparé.

Si une division de la classe C2.1 devenait nécessaire, une nouvelle organisation scolaire devrait être mise en place.

**Madame Sandy WEILER (Présidente du comité d'école de Clemency) :** D'un point de vue pédagogique, nous ne voyons aucune valeur ajoutée pour les enfants d'une classe de

cycle mixte. Ces classes auraient encore 18 élèves. La dernière année scolaire n'a pas été facile. Il ne sera pas possible de trouver quelqu'un au cours de l'été pour monter un tel projet. Dans tout le pays, il n'y a que quelques classes qui fonctionnent selon ce principe, et si c'est le cas, alors dans des écoles assez grandes dans lesquelles il y a suffisamment d'heures d'appui, ce qui n'est pas le cas à Clemency.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Merci pour les précisions plausibles. Dorénavant, il faut être vigilant lorsqu'un nouveau concept éducatif est présenté par le ministère de l'Éducation nationale. Le concept d'enseignement « team-teaching », était également considéré comme une solution innovante. Par après, on a fait le constat que ça ne fonctionnait pas partout avec entière satisfaction.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Enfin, je voudrais encore mentionner que cette organisation scolaire a été mise en place avec la réserve du directeur de l'école. Il n'y a pas de classes avec plus de 24 enfants. Si ce nombre devait être dépassé en cours d'année, nous devons tout de même régler le problème. D'ici là, je suggère de faire confiance aux arguments avancés par l'équipe pédagogique et d'approuver cette organisation scolaire.

Approbation unanime.

## **6. Patrimoine communal**

6.1. Acte notarié – vente terrain à Bascharage – rue de Hautcharage no : 555/8356

6.2. Acte notarié – vente terrain à Bascharage – rue de Hautcharage no : 555/8357

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Il s'agit d'un projet de construction dans la « rue de Hautcharage » à Bascharage, au niveau de l'arrêt de bus. La Commune possède deux parcelles devant le terrain à bâtir. Sous le point 6.1 nous vendons à Madame Lisa Bildgen

0,17 are au prix de 5 100 €, et sous le point 6.2. Madame Laura Bildgen acquiert 0,11 are pour 3 300 €.

*Point 6.1. Approbation unanime.*

*Point 6.2. Approbation unanime.*

## **7. Règlements de la circulation**

### **7.1. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège de bourgmestre et échevins – Confirmation**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Sept règlements temporaires de la circulation ont été récemment édictés par le collège échevinal, et doivent à présent être approuvés par le conseil communal.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP)** : J'ai remarqué que ces règlements temporaires ne comportent pas de numéro de maison. Est-ce toujours le cas ?

**Monsieur Claude FREICHEL (secrétaire communal adjoint)** : Le numéro de la maison est toujours indiqué dans les délibérations du collège échevinal. Nous demanderons au Service technique pourquoi ce n'est pas le cas pour les confirmations du conseil communal.

*Approbation unanime.*

## **8. Questions et réponses**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Dans un premier temps, je voudrais répondre aux questions qui ont été posées lors de la dernière séance.

Le conseiller Guy Scholler s'était renseigné sur les chênes qui ont été plantés dans le cadre du projet d'aménagement à « Maeschbommert ». La convention avec le promoteur avait effectivement prévu que ces arbres y soient plantés, mais elle avait été signée avant l'apparition accrue de la chenille processionnaire du chêne. La convention a donc été respectée. Cependant, nous avons décidé de remplacer les arbres par d'autres arbres. Les chênes seront replantés dans une forêt communale.

Le conseiller Arsène Ruckert avait voulu savoir si la zone limitée à 30km/h à Clemency dans la « rue de Sélange » commence effectivement au-dessus de l'école. Il s'avère que c'est bien le cas. Le problème vient du fait qu'à l'intersection « rue de l'Église / rue de Grass » il n'y a tout simplement pas assez d'espace pour créer un îlot de circulation avec la signalisation nécessaire. Deux places de stationnement le long de la cour d'école auraient dû être sacrifiées. La possibilité technique est cependant donnée. Compte tenu du nombre suffisant de places de stationnement créées, le collège échevinal propose au conseil communal d'étendre la zone 30 jusqu'à l'intersection.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP)** : Pourquoi interdisons-nous l'accès au parc communal de Bascharage ? Les panneaux d'interdiction n'empêchent pratiquement personne de se rendre au parc. Je ne me souviens pas que le conseil communal ait édicté cette interdiction.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Je vais poser cette question aux responsables du Service technique.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP)** : Après avoir longuement discuté du nouveau règlement d'exploitation des installations sportives de notre Commune lors de la dernière séance, il m'est venu à l'esprit un peu plus tard comment nous aurions pu rendre le texte plus compréhensible et logique. En fait, il suffirait de fermer les vestiaires un quart d'heure avant la fermeture du bâtiment.

**Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng)** : Dans ce cas il faut préciser que cela ne s'applique qu'aux jours de compétition où le bar est ouvert, sinon les horaires d'ouverture des séances d'entraînement devraient être réajustés.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP)** : Pourquoi la chaussée a-t-elle été rétrécie dans le cadre du projet à Hautcharage, à l'angle de la « rue de la Gare » et de la « rue des Sources » ? Celle-ci est maintenant si étroite qu'il est difficile pour les agriculteurs d'accéder à leurs champs avec de grosses machines telles que des moissonneuses-batteuses.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Nous allons nous renseigner auprès du Service technique.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP)** : À Clemency, devant la boulangerie, pour quelques places il y a désormais un temps de stationnement limité. Cependant, le panneau signalétique correspondant est fixé trop bas, ce qui ne correspond pas aux normes.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Je vais transmettre cette remarque à nos responsables du Service technique.

**Conseiller Patrick CIUCA (LSAP)** : Sur la route entre le rond-point de la zone industrielle et la zone artisanale « Op Zaemer », la limitation de vitesse n'est quasiment jamais respectée. Je propose d'y installer un indicateur de vitesse pour sensibiliser les usagers de la route. D'autant plus qu'on ne se sent pas vraiment en sécurité sur le sentier pédestre et la piste cyclable.

**Échevin Frank PIRROTTE (CSV)** : Le sentier pédestre et la piste cyclable sont assez larges, mais on prend peur lorsqu'un poids lourd prend le virage à une vitesse excessive.

**Conseiller Guy SCHOLLER (CSV)** : L'éclairage du « Maeschbommert » à Fingig est en panne. Cependant, les premières familles ont déjà emménagé. Dans la « rue de Hautcharage » à Fingig il y a un chêne à couper.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Je vais transmettre le message au Service technique concernant l'éclairage. Pour le chêne, je vous suggère de contacter le garde-forestier afin que vous puissiez lui expliquer la situation exacte et qu'il puisse ensuite s'en occuper.

### **Séance à huis clos**

#### **9. Enseignement fondamental**

##### **9.1. Proposition de réaffectation au poste à tâche complète vacant au cycle 1 à partir de l'année scolaire 2021/2022**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

##### **9.2. Proposition de réaffectation à un premier poste de remplaçant permanent à tâche partielle (50%) vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2021/2022**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

##### **9.3. Proposition de réaffectation à un deuxième poste de remplaçant permanent à tâche partielle (50%) vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2021/2022**



Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Fin de la séance : 10h45.